

## PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 17 décembre 2020

Madame Julie Labbé  
Présidente-directrice générale  
Centre intégré universitaire de santé  
et de services sociaux du Saguenay – Lac-Saint-Jean  
930, rue Jacques-Cartier Est  
Saguenay (Québec) G7H 7K9

Madame la Présidente-Directrice générale,

Dans le contexte extraordinaire de la gestion de la pandémie dans votre région et pour tenter de trouver des solutions temporaires à la pénurie de personnel soignant de votre établissement, la Direction médicale nationale du ministère de la Santé et des Services sociaux autorise jusqu'au 10 janvier 2021 la pratique des paramédics de soins avancés (PSA) pour le volet des transferts interétablissements d'usagers atteints de la COVID-19.

Certaines balises seront à respecter durant cette période d'exception :

- Les PSA doivent avoir l'approbation de leur employeur avant de prêter main forte dans votre région;
- La pratique clinique des PSA doit rester et respecter le cadre de pratique régi par le règlement du Collège des médecins;
- Un programme d'assurance qualité devra être mis en place pour chaque cas traité;
- Le financement pour cet ajout de ressources doit se faire à même les budgets de l'établissement, puisqu'il s'agit d'un remplacement de ressources hospitalières, et non via un ajout de financement au volet budgétaire des services préhospitaliers.

... 2

Nous espérons que la compétence des PSA vous sera utile dans ce contexte difficile.

Veillez agréer, Madame la Présidente-Directrice générale, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice médicale nationale,



Élyse Berger-Pelletier, M.D., M.Sc., FRCPC

c. c. : M. Kevin Claveau, CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
M. Bruno Hamel, CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
Dre Marlène Landry, CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
Mme Sylvie Massé, CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean

N/Réf. : 20-AU-01640